

**CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION
CONCERNANT LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE
MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE DÉPOSÉ PAR LE
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PHARES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE
PRIMAIRE DE TYPE LAB-ÉCOLE SUR LE LOT 5 428 823 ET UNE PARTIE
DU LOT 3 806 281 DU CADASTRE DU QUÉBEC SITUÉS SUR L'AVENUE LÉONIDAS**

AVIS PUBLIC est donné que :

1. Lors d'une séance ordinaire, tenue le 1^{er} mars 2021, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté un projet de résolution portant sur un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), afin de permettre au Centre de services scolaires des Phares de construire une école de type « Lab-École » sur le lot 5 428 823 du cadastre du Québec ainsi que sur une portion du lot 3 806 281 du même cadastre.

Plus spécifiquement, ce PPCMOI a pour but d'autoriser la construction d'une école primaire de deux étages, comportant huit classes de niveau préscolaire et dix-sept classes de niveau primaire, selon un tout nouveau concept d'enseignement qui met l'accent sur l'importance de l'environnement, des saines habitudes de vie (alimentation, mode de vie actif) et qui prévoit intégrer des éléments relatifs à l'agriculture.

2. Ce projet de résolution vise les zones concernées H-368 et A-9046, situées à l'intersection de la rue Anne-Hébert et de l'avenue Léonidas Sud.
3. L'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de résolution est remplacée par une **consultation publique écrite** selon la procédure prévue au décret numéro 102-2021 du gouvernement du Québec, en date du 5 février 2021.
4. Ce projet de résolution ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire des personnes habiles à voter étant donné qu'il s'agit d'un équipement collectif de propriété publique relatif au secteur de l'éducation.
5. Le projet de résolution, le présent avis public ainsi qu'une présentation visuelle du PPCMOI peuvent être consultés sur le site Web de la Ville au : www.rimouski.ca/consultations
6. Aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs au projet de résolution doivent être transmis par écrit au bureau de la Ville, du **4 au 18 mars 2021**, en écrivant au soussigné à l'adresse courriel suivante :

julien.rochefort@rimouski.ca

ou au 205, avenue de la Cathédrale
Casier postal 710
Rimouski (Québec) G5L 7C7

Ils seront transmis au conseil municipal, pour analyse et considération, avant l'adoption de la résolution finale.

7. Le projet de résolution ainsi que l'extrait du plan de zonage indiquant la localisation du lot 5 428 823 et de la portion du lot 3 806 281, ainsi que les zones concernées et contiguës peuvent également être consultés au Service du greffe, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45.
8. Pour toute question relative au projet de résolution visé par le présent avis, veuillez vous adresser au soussigné à l'adresse ci-haut mentionnée.

DONNÉ À RIMOUSKI, CE TROISIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE VINGT-ET-UN